



Aéroports de Paris *Confédération Générale du Travail Force Ouvrière*

Un Compte Epargne Temps pour favoriser la privatisation ?

Une campagne de communication organisée par la direction d'ADP montre du doigt les syndicats FO et CGT qui ont fait opposition à l'avenant à l'accord sur le Compte Epargne Temps, (CET), signé par les syndicats CFE-CGC, CFTC et UNSA-SAPAP.

Par ailleurs, un communiqué faisant état de la décision du gouvernement de lancer l'opération de privatisation partielle d'ADP ayant également été adressé à tous les agents, il nous a paru important d'expliquer pourquoi les deux étaient liés.

Il nous semble important d'éclairer les agents sur notre analyse de la situation.

Qu'est-ce que la loi « Fillion » ?

La loi Fillion dit qu'un accord est applicable, soit parce qu'il est majoritaire, soit parce qu'il est minoritaire et que les syndicats majoritaires n'ont pas fait opposition.

La représentativité réciproque des organisations syndicales est calculée par rapport aux résultats des élections précédentes, en prenant le premier tour des élections au Comité d'Entreprise. FO et CGT ont obtenu plus de 50% aux dernières élections.

Est-ce que l'avenant à l'accord contesté est minoritaire ?

Il est plus que minoritaire puisque même la CFDT, pourtant signataire de l'accord 35 heures initial, n'a pas signé cet avenant, alors que la règle normale est d'avoir comme signataires d'un avenant les mêmes signataires que sur l'accord initial. Nous ne mettons bien entendu pas en cause la représentativité des syndicats, mais il s'agit donc en réalité d'un avenant à un avenant de plus en plus minoritaire puisque l'accord 35 heures avait été largement contesté.

Ceci signifie-t-il que tous les accords « minoritaires » seront annulés ?

Non, il n'a jamais été question pour FO de s'opposer à tout accord simplement parce que nous ne le signons pas. Prenons deux exemples concrets, l'accord intéressement et l'accord salaire.

Pourtant, nous n'avons signé ni l'un, ni l'autre.

Nous ne sommes pas favorables à l'intéressement par principe car le résultat de l'intéressement est basé sur les gains de productivité. Moins d'emplois, plus de sous

effectif, donc plus de travail pour les agents, se traduit par de gros bénéfices et un bon intéressement...

Mais si nous avions fait valoir notre droit d'opposition, le personnel n'aurait pas touché d'intéressement alors que cette prime est devenue un « acquis ».

Concernant les salaires, nous avons demandé des garanties que l'augmentation en niveau soit au minimum équivalent à l'augmentation du coût de la vie, et pas 1.4% avec un « peut-être » 0.3 supplémentaire si tout va bien...

Nous avons demandé une vraie mesure bas salaires, par l'intégration de tout ou partie de l'assiduité dans le traitement de base, et on nous a répondu : « en 2007 peut-être ». Déçus, nous n'avons pas signé, contrairement à 2004 où FO était signataire .

Si nous avions fait opposition, la direction, en l'absence d'accord, menaçait de ne verser que 0.5% pour l'année ! Faire valoir son droit d'opposition selon nous ne doit pas se retourner contre le personnel.

Alors, pourquoi une telle opposition à l'avenant à l'accord CET, qui, selon la direction, était en tous points favorable au personnel, pour ceux titulaires d'un CET, et basé sur le volontariat ?

Cet avenant permettait certes plus de souplesse sur le nombre de jours pouvant être stockés, sur la durée, et permettait aux agents de se « payer » un départ anticipé en préretraite en sacrifiant des jours de RTT et de CP.

Cela pose déjà problème car seulement 20 jours de congés payés annuel auraient dû être posés impérativement, tous les autres droits en CP, JRTT , RF pouvant être placés dans le CET. Même en mettant tous les ans 10 CP, 77 HRTT et 11 récup (pour ceux qui en ont), il faudrait toute une vie de travail pour cumuler assez de jours pour cesser son travail 5 ans plus tôt.

Nul doute que les hiérarchies locales de leur côté auraient continué à mentir aux agents, disant que s'ils n'ouvrent pas de CET, ils perdront tout...alors que les jours non pris (stocks figés) devraient être payés aux agents en fin de période de modulation si les sous-effectifs leur ont interdit de les prendre. **Mais de là à transformer du temps de repos en actions de l'entreprise, trop c'est trop !!!**

Les congés payés sont un acquis important. Ils servent à se reposer et il n'est pas acceptable que notre 5^{ème} semaine de congés payés puisse être transformée en action d'ADP.

Cela revient pour nous à se faire payer deux fois ses congés, (ce qui est illégal), pour devenir actionnaire de l'entreprise. Les différents dispositifs qui servent à alimenter le Plan d'Épargne Groupe, avec l'intéressement, la participation, Adpargne, ne suffisent-elles pas ?

Les agents sont libres de faire ce qu'ils veulent de leur épargne, y compris de leur intéressement.

Il paraît pourtant que c'est une bonne opération grâce à l'Offre Réservée aux Salariés, comme à EDF ou Autoroutes du sud notamment si on peut avoir deux actions pour le prix d'une, avec une décote, et des garanties, qu'en pensez-vous ?

Tout d'abord, nous estimons que les intérêts sont souvent contradictoires entre actionnaires et salariés : quand l'entreprise va mal, où pour valoriser l'action, le « dégraissage » des effectifs, les plans sociaux, sont malheureusement souvent la solution retenue par les Conseils d'administration. Il serait schizophrénique de voter en tant qu'actionnaire pour son propre licenciement !

Et de fait, la spéculation est soumise aux aléas de la bourse, même si certains placements peuvent être garantis.

Les propositions seront probablement alléchantes car la direction et le gouvernement ont la ferme intention d'avoir le maximum d'agents actionnaires, d'où la multitude de réunions organisées. L'action peut être vendue de l'ordre de 20% en dessous de la cote en Bourse et l'abondement peut aller jusqu'à 4000 euros, par tranches. Ex : j'achète 500 euros d'actions, la direction et le gouvernement m'en donnent 500 de plus...

Cela permet à la direction de tenter d'associer le personnel aux objectifs de productivité de l'entreprise et d'affirmer que la plupart des agents étaient favorables et associés à la privatisation partielle.

Mais existe-t-il un risque, ou plusieurs, qui pourraient compromettre la situation économique, donc la valeur de l'action d'ADP, qui pourrait chuter comme Enron ou Eurotunnel ?

Le transport aérien a la particularité de connaître un développement durable car de plus en plus de citoyens prennent l'avion, pour différentes raisons, économiques, mais aussi sociologiques. Mais il est ultra sensible à l'économie générale, la croissance, le PIB, et surtout aux catastrophes, guerres, terrorisme, pandémies...

Mais ce qui est surtout inquiétant est que l'annonce du gouvernement de la mise en bourse d'ADP se fait dans un contexte difficile qui de notre point de vue peut menacer gravement ADP. Nous avons même le sentiment que le gouvernement semble vouloir nous piller.

ADP est fortement surendetté, avec plus deux milliards et demi de dettes et de l'ordre de deux milliards et demi d'euros sont également nécessaires pour les investissements des cinq prochaines années.

ADP n'a qu'environ deux milliards d'euros en capitaux propres. Or Bercy semble vouloir vendre un milliard et demi d'euros d'actions lors de l'ouverture du capital. Sur ce milliard et demi, Bercy reversera 500 à 600 millions d'euros à ADP sous forme d'augmentation du capital et empochera un milliard pour les caisses de l'Etat.

ADP n'aura pas une solidité financière surtout si :

- les recours contre le contrat de régulation économique (CRE) exercé par les compagnies, au niveau national et communautaires, obligent ADP à revoir à la baisse ses ressources stables, les taxes et les redevances ;
- la directive de révision sur l'assistance en escale contraint ADP à externaliser ses services, avec quel avenir pour les 800 agents, soit près de 10% de l'effectif total d'ADP.

La grande vague de privatisations des aéroports, au niveau international, commence et certains s'inquiètent déjà des tentatives d'OPA faites, comme récemment celle faite par le groupe de BTP espagnol Ferrovial sur Londres Heathrow.

Le gouvernement privilégie donc le court terme pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de Bercy plutôt que d'assurer le devenir d'ADP sur le long terme ?

Si le gouvernement voulait aider le transport aérien et garantir l'avenir d'ADP, il aurait agi autrement et injecté des sommes suffisantes pour réduire la dette ou augmenter le capital de façon importante, et pas seulement en demandant aux institutionnels, aux petits porteurs et personnel de lui reverser des dividendes.

En effet, l'Etat n'a pas mis un centime dans ADP depuis plus de vingt ans et à l'inverse a empoché de sérieux dividendes. Cette opération est donc selon nous scandaleuse, s'apparentant à du pillage.

Voulez-vous tenter de dissuader le personnel d'être actionnaire ?

La meilleure solution pour nous serait qu'ADP reste 100% public, l'Etat restant l'unique actionnaire, et nous redemanderons à tous les groupes parlementaires la renationalisation si le gouvernement persiste à vendre en partie ADP.

La résistance du personnel est importante, y compris en refusant d'être les acteurs de cette privatisation, même partielle. Mais nous nous garderons bien de jeter la pierre aux collègues qui y verront un intérêt financier comme certains l'ont fait avec Adpargne.

En revanche nous exigerons du gouvernement qu'il se porte garant quoi qu'il arrive car nous ne voulons pas que les agents d'ADP subissent les conséquences de la politique de privatisation qui se retourne systématiquement contre les salariés.

Orly, le 25/04/06

Syndicat Général FO Aéroports de Paris

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN

Orly : Bureau 5360 Orly sud

Tél. 0148621479 Fax 0148622044 **site internet : <http://foadp.free.fr>** Tél. 0149750659 Fax 0149750256

Courriels: roissy.foadp@free.fr

fo.adp@free.fr

orly.foadp@free.fr

Intranet : fory@adp.fr

fool@adp.fr